



Malgré l'avertissement (***Voir page 3**) sur ce que coûterait aux Faulquinois et aux Chémérois le projet de lotissement, le maire BIANCHIN persiste dans son délire au mépris des contribuables de nos deux communes.

Malgré cet avertissement transmis à tous les élus du conseil municipal de Faulquemont dont vous trouverez la liste ci-après, l'ouverture des plis de l'appel d'offres a eu lieu lundi 20 janvier 2020. ([file:///C:/Users/p1/Downloads/77eff3fa29adc4d48033c7ea87e034de567d0213%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/p1/Downloads/77eff3fa29adc4d48033c7ea87e034de567d0213%20(4).pdf))

Malgré cet avertissement transmis à tous les élus du conseil municipal de Faulquemont, le maire et quelques élus décideront lundi 3 février 2020 l'entreprise qui sera chargée de la réalisation des travaux.

Malgré cet avertissement transmis à tous les élus du conseil municipal de Faulquemont, le 24 janvier 2020 un panneau d'affichage a été déposé sur les lieux du futur lotissement ; le permis a été délivré le 29 octobre 2019.

Nous avons découvert avec stupeur que l'arrêté municipal indiquait l'aménagement d'un lotissement communal de

9 lots maximum.

Pourtant, ce projet voté par vos élus, sauf mon équipe, (les absents ayant donné une procuration), portait sur la création d'un lotissement de **5 lots** le long de la rue de Strasbourg (****voir compte-rendu du conseil municipal page 4**).

Le maire BIANCHIN a donc sciemment menti à tous les élus, en faisant passer ce projet

de 5 lots à 9 lots.

La persistance du maire de Faulquemont à vouloir créer ce lotissement, avec les risques financiers que devront supporter les faulquinois et les chémerois, **ne manque pas d'interpeller**.

L'obstination du maire de Faulquemont, l'entêtement d'un élu qui revendique un nouveau mandat de maire, ne sont-ils pas synonymes d'un orgueil excessif ? Cela porte un nom : mégalo manie dont la signification est : Comportement pathologique caractérisé par le désir excessif de gloire, de puissance (folie des grandeurs) ; Ambition, orgueil démesurés...

... Jusqu'à en oublier le slogan qu'il a fait afficher sur le site internet de la ville : « *Une équipe à votre écoute* ». <https://ville-faulquemont.fr/fr/> Avez-vous été consulté à ce sujet ?

... Jusqu'à en oublier qu'il a signé, il y a quelques jours, la charte proposée par GECNAL, association de protection de la nature ?

<https://www.facebook.com/GECNALWarndtpaysdenied/photos/pcb.3140696945945212/3140696409278599/?type=3&theater>

Aurait-il fait des promesses qu'il doit honorer au mépris de son engagement écologique ?

Devons-nous douter de sa capacité à gérer **encore** les affaires de la commune ?

Son comportement, son mensonge fait aux élus (**5 lots au lieu 9**), devraient inciter les élus à lui retirer les délégations qu'ils lui ont accordées lors du conseil municipal du 14 avril 2014, point 9.

[file:///C:/Users/p1/Downloads/9c8c8575d16822464dfe83f6b2990afa457392b5%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/p1/Downloads/9c8c8575d16822464dfe83f6b2990afa457392b5%20(4).pdf)

S'ils ne le font pas, ceux-ci verront alors leur propre responsabilité engagée.

Il en va de l'intérêt des habitants de nos deux communes.

*

Le courrier ci-après a été envoyé par mes soins à tous les élus de Faulquemont :

Bonjour,

Je n'assisterai pas à cette réunion (voir convocation pièce jointe) pour la raison que ce projet fait l'objet d'une procédure en annulation auprès du tribunal administratif de Strasbourg.

Je vous rappelle que j'ai demandé au tribunal de Strasbourg d'annuler cette délibération estimant que les élus n'avaient pas été suffisamment informés sur ce projet de lotissement communal.

L'absence de note de synthèse, pourtant obligatoire, le permis d'aménager encore à l'instruction, pourtant signalés au moment du vote de cette délibération, m'ont incité à cette démarche.

Malgré mon observation, tous les élus, sauf ceux de mon équipe, ont approuvé ce projet.

Malgré le risque d'annulation des délibérations, donc du projet, le maire et les élus membres de cette commission ont décidé de lancer un appel public à la concurrence dont l'objet est : « **Travaux d'aménagement d'un lotissement de 5 lots rue de Strasbourg** ».

L'ouverture des plis de ce marché aura lieu ce lundi 20 janvier à 11h en mairie (Pièce jointe).

Vous n'êtes pas sans ignorer que la poursuite de ce projet est doublement conditionnée : d'une part, par les élections municipales à venir et la décision de la nouvelle équipe municipale de la mener ou non à son terme, et, d'autre part, par la procédure administrative en cours devant le tribunal administratif de Strasbourg qui pourrait aboutir à l'annulation de la délibération.

La commune de Faulquemont est en effet susceptible d'engager juridiquement sa responsabilité envers le titulaire du marché de travaux en cas d'annulation de la délibération, c'est-à-dire du projet d'aménagement d'un lotissement communal.

Outre le versement d'indemnités, notre collectivité serait également contrainte de remettre les lieux en l'état sur ses propres deniers.

Dès lors, je ne peux participer à une commission d'appel d'offres qui accepte sciemment que ses administrés puissent supporter les conséquences financières de l'annulation d'une délibération qui serait jugée illégale par la juridiction administrative.

Patrick BONNET

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 30 septembre 2019

N° 09 – PATRIMOINE: Vente de parcelles à bâtir – Lotissement communal route de Strasbourg

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, la commune a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 5 lots le long de la route de Strasbourg dont l'instruction du dossier est en cours.

Les surfaces des parcelles à bâtir vont de 7,69 ares à 11,14 ares. Vous trouverez en annexe un plan de composition du lotissement projeté.

Sur ces éléments, la commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation réunie le 17 septembre 2019 propose à l'unanimité, sur avis favorable de France Domaine en date du 3 septembre 2019, un prix de vente de ces lots à bâtir sur la base de 8 100 € de l'are toutes taxes comprises, soit 6 750 € de l'are hors taxes.

Je vous propose en conséquence de suivre la proposition émise par votre commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation et :

- 1) de **VENDRE** les parcelles du lotissement situé le long de la route de Strasbourg au prix de 8 100 € TTC de l'are, soit 6 750 € HT de l'are ;
- 2) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction des actes de vente ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

L'estimation de France Domaine est disponible sur l'intranet de la commune.

DISCUSSION

M. BONNET demande l'inscription intégrale de son intervention :

« Dans ce projet, nous remarquons qu'aucune note de synthèse n'a été communiquée aux conseillers. Je suis quand même surpris que pour ce dossier vous fassiez appel à un cabinet d'architecte Luxembourgeois. Certes il n'y a avait pas d'obligation légale au regard du montant de la prestation. Mais c'est aussi cet architecte qui est chargé de la construction du périscolaire. On est en droit de s'interroger sur vos choix, alors que nous avons ici, en Lorraine, des architectes, des maîtres d'œuvres qui crèvent la dalle. Vous m'excuserez pour cette expression quelque peu triviale.

Ne vous étonnez pas de ma suspicion, mais je m'interroge sur cette forme de copinage sachant que cet architecte habite à CHEMERY-LES-FAULQUEMONT, près de la maison du maire délégué de ce village ; sachant que cet architecte faisait partie de la liste de la commission consultative de

CHEMERY proposée par le Maire Délégué de CHEMERY-LES-FAULQUEMONT; et, sur ce qui suit, il ne s'agit que de rumeur, cet architecte ferait partie de votre prochaine liste municipale. »

M. BLANCHARD précise qu'il a entendu, mais c'était une rumeur, que cet architecte ferait partie de la prochaine équipe de M. BONNET.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 contre (MM. BONNET*, FRESNOY et Mme BEAUCOUR) les propositions du rapporteur.